

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 13 janvier 2025, à 19h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
Karl Hunting, conseiller au siège no. 3
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Est absent :

Gaétan Lafond, conseiller au siège n. 2

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance d'adoption du budget du 19 décembre 2024
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024
- 5.0 Adoption des comptes payés de décembre 2024
- 6.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour décembre 2024

- 7.0 Période de questions

- 8.0 Résolutions :
 - 8.1 Travaux développement Champêtre – Réception définitive
 - 8.2 Acquisition des rues du développement Champêtre
 - 8.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier du MTQ – Reddition de compte 2024
 - 8.4 Adoption budget OMH 2024 Révisé
 - 8.5 Couverture cellulaire
 - 8.6 SQ – Demandes locales 2025
 - 8.7 Service d'assistance technique et gestion de projets – Banque d'heures 2025
 - 8.8 Rémunérations – IPC
 - 8.9 Mandat Mise à jour du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
 - 8.10 Offres de services caractérisation de l'amiante et évaluation budgétaire du retrait de l'amiante dans 6 bâtiments
 - 8.11 Embauche au poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement
 - 8.12 Nomination au poste de capitaine au service incendie de Waterville
 - 8.13 Acquisition de gyrophares verts au Service sécurité incendie et formation
 - 8.14 Embauche pompier volontaire

- 9.0 Varia



10.0 Questions des contribuables

11.0 Levée de l'assemblée

5816-2025-01-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour déposé avec l'ajout suivant :

8.15 Appel d'offre fourniture et installation de membranes pour système de traitement d'eau potable

5817-2025-01-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 2 décembre 2024 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024 soit adopté.

5818-2025-01-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET DU 19 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la séance d'adoption du budget du 19 décembre 2024 au



moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance d'adoption du budget du 19 décembre 2024 soit adopté.

5819-2025-01-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 19 décembre 2024 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024 soit adopté.

5820-2025-01-13

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 31 décembre soient adoptés :
Les activités courantes du 1er au 31 décembre: 670 598.35 \$
Les salaires du 1er au 31 décembre: 113 957.71 \$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 348.

5821-2025-01-13

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de décembre 2024.



PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq personnes étaient présentes.

Une personne suggère d'ajouter une lumière de rue sur la route 143 aux environs de numéro civique 6055.

Deux représentants du Centre culturel et communautaire de Waterville mentionnent au conseil que l'organisme présente un beau Bilan de l'année 2024 et demandent au conseil comment fonctionnera le loyer lorsque le Centre intégrera les locaux du nouveau Centre multifonctionnel.

TRAVAUX DÉVELOPPEMENT CHAMPÊTRE - RÉCEPTION DÉFINITIVE

Ce point est reporté à une date ultérieure.

ACQUISITION DES RUES DU DÉVELOPPEMENT CHAMPÊTRE

Ce point est reporté à une date ultérieure.

5822-2025-01-13

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DU MTQ – REDDITION COMPTE 2024

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 127 048 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les dépenses d'investissement et les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais, conseillère
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les dépenses d'investissement et les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.



ADOPTION BUDGET OMH 2024 RÉVISÉ

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté un budget révisé en date du 26 novembre 2024 de l'Office d'habitation de la Vallée de Coaticook pour l'immeuble de Waterville (2147) pour l'année 2024 ;

ATTENDU QUE le déficit prévu à répartir pour 2024 s'élève à 46 977 \$ élevant ainsi le montant du déficit payable, sur demande, par la Ville de Waterville à 4 698 \$;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte le budget 2024 révisé tel que présenté par la Société d'habitation du Québec en date du 26 novembre 2024.

COUVERTURE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;



CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité.

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

5825-2025-01-13

SQ – DEMANDE LOCALES 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Waterville a déterminé une liste de demandes locales à adresser à la SQ pour 2025;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

DE transmettre à la MRC de Coaticook, la liste de demandes locales de la Ville de Waterville à adresser à la SQ pour 2025.



SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET GESTION DE PROJETS POUR 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville considère que les travaux de transformation de l'église en Centre multifonctionnel requièrent des services d'assistance technique et gestion de projet ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Géosymbiose en date du 8 janvier 2025 au montant de 36 654.03\$ pour 2025;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte l'offre de service de Géosymbiose pour un montant maximal de 36 654.03\$ taxes incluses.

RÉMUNÉRATIONS – IPC

CONSIDÉRANT QUE la majoration indiquée dans les deux conventions collectives ainsi que dans le règlement sur le traitement des élus ne précise pas quel IPC est utilisé et qu'il y a lieu d'en faire la précision;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'utiliser l'IPC global de la moyenne des 12 derniers mois pour appliquer la majoration de la rémunération de l'année en cours et tenant compte des spécifications de chacune des conventions et du règlement sur le traitement des élus.

MANDAT MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, approuvé en le 5 juin 2016 doit être mis à jour;

CONSIDÉRANT l'offre de services, en date du 18 novembre 2024, de la FQM pour la réalisation de cette mise à jour, pour un montant évalué à 70 000\$;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est admissible en priorité 2 au programme de la TECQ 2024-2028 ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité



D'accepter l'offre de services de la FQM pour la réalisation de la mise à jour du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

5829-2025-01-13

OFFRES DE SERVICES CARACTÉRISATION DE L'AMIANTE ET ÉVALUATION BUDGÉTAIRE DU RETRAIT DE L'AMIANTE DANS 6 BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE l'application du chapitre SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (ci-après « OMHS »), que le Conseil sur la comptabilité du secteur public (CCSP) a émis en 2018, est obligatoire pour les exercices ouverts à partir du 1er avril 2022, soit à compter de l'exercice 2023 pour les organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QU'afin de se conformer à ces obligations, la Ville doit faire évaluer les coûts reliés au retrait de l'amiante dans 6 bâtiments lui appartenant;

CONSIDÉRANT les offres de services de englobe pour la caractérisation de l'amiante représentant un montant estimé à 5 730\$ avant taxes et l'évaluation budgétaire du retrait de l'amiante dans 6 bâtiments, représentant un montant estimé à 18 475\$ avant taxes;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'accepter les offres de services de Englobe pour la caractérisation de l'amiante et l'évaluation budgétaire du retrait de l'amiante dans 6 bâtiments, représentant un montant estimé total de 24 205\$ avant taxes.

5830-2025-01-13

EMBAUCHE AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a besoin de combler le poste d'inspecteur en bâtiments et en environnement;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher Madame Julie Laforme au poste d'inspectrice en bâtiments et en environnement à partir du 14 janvier 2025. Ces dates peuvent légèrement varier selon les besoins. Les conditions sont selon la lettre d'entente créant le poste de la convention collective en vigueur;

De maintenir M. Justin Doyle, au poste d'inspecteur en bâtiments et en environnement adjoint afin qu'il puisse remplacer à ce poste au besoin et qu'il



assure l'accompagnement de Madame Laforme dans l'apprentissage de ses nouvelles fonctions.

5831-2025-01-13

NOMINATION AU POSTE DE CAPITAINE AU SERVICE INCENDIE DE WATERVILLE

CONSIDÉRANT la nouvelle entente intermunicipale avec la municipalité de Compton concernant le partage des services du directeur des services incendie, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a restructuration du service incendie par la création du poste de capitaine et abolition du poste de directeur adjoint;

CONSIDÉRANT QUE le directeur a la responsabilité de choisir le capitaine de sa brigade;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

De procéder à la nomination de M. Pascal Picard, à titre de capitaine de la brigade incendie du service incendie de Waterville, tel que recommandé par M. Jonathan Garceau, directeur incendie de la Ville de Waterville.

5832-2025-01-13

ACQUISITION DE GYROPHARES VERTS AU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE ET FORMATION

Considérant qu'il est souhaitable de diminuer le temps de réponse des services d'urgence en réponse au schéma de couverture de risques;

Considérant qu'un gyrophare vert permet d'identifier rapidement et facilement les intervenants en situation d'urgence et les rend plus visibles à longue portée, spécialement le soir et la nuit;

Considérant que les pompiers qualifiés pour répondre efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence devront se conformer aux lois et règlements notamment au Code de la sécurité routière tel que prescrit;

Considérant que les pompiers sont en possession d'un permis de classe 4A tel que nécessaire pour la conduite d'un véhicule d'urgence et afin de respecter le Code de la sécurité routière;

Considérant que le gouvernement a fourni les balises requises pour l'encadrement de cette mesure et son utilisation;

Considérant que le Service de sécurité incendie de la Ville s'engage à fournir le suivi requis par le règlement sur le feu vert clignotant;



Considérant qu'une formation de l'École nationale des pompiers du Québec doit être donnée aux pompiers afin d'être éligible à l'utilisation du gyrophare vert et qu'ils devront s'engager à être conformes aux exigences de la loi;

Considérant que le Service sécurité incendie émettra une recommandation à l'effet que l'utilisateur a satisfait à chacun des points en lien avec l'utilisation du gyrophare vert et que son dossier d'employé est exempt de toute faute;

Considérant que le conseil municipal émettra une résolution pour chaque pompier ou une lettre signée par la personne à qui l'autorité municipale a délégué par résolution la responsabilité de faire une telle recommandation accompagnée de la copie certifiée conforme de la résolution de l'autorité municipale qui délègue cette responsabilité;

Considérant que la Société de l'Assurance Automobile du Québec doit émettre un certificat d'autorisation et que celle-ci s'assure que le processus est complété et conforme;

Considérant que l'acquisition des gyrophares verts a été prévue au budget 2025;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

- a. d'autoriser l'implantation de l'utilisation des gyrophares verts par les intervenants du Service sécurité incendie de la Ville de Waterville;
- b. de permettre au directeur du Service sécurité incendie, monsieur Jonathan Garceau, d'émettre et de signer une lettre de recommandation d'autoriser l'utilisation du feu vert clignotant par les intervenants et d'encadrer son application tel que la loi et ses règlements l'oblige; »
- c. d'autoriser l'achat de 20 gyrophares verts;
- d. d'autoriser l'inscription de 20 pompiers à la formation de l'École nationale des pompiers du Québec portant sur l'utilisation d'un feu vert clignotant au coût unitaire de 93.95 \$ pour un total de 1 879 \$ plus taxes;
- e. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2025 du service Sécurité incendie.

5833-2025-01-13

EMBAUCHE POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville possède son propre service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie;

Il est proposé par le conseiller René Bessette



Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

DE procéder à l'embauche de Nicolas Picard et Kevin Houle au poste de pompier volontaire pour la Ville de Waterville.

5834-2025-01-13

APPEL D'OFFRE FOURNITURE ET INSTALLATION DE MEMBRANES POUR SYSTÈME DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit procéder au remplacement des membranes pour le système de traitement d'eau potable ;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseillère Véronique Blais

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville donne mandat à la directrice générale, pour procéder à un appel d'offre public pour la Fourniture et l'installation de membranes pour le système de traitement d'eau potable.

VARIA

Motion de Félicitations aux organisateurs et bénévoles pour leur implication à la fête de Noël.

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Cinq personnes étaient présentes. Aucune question n'est adressée.

5835-2025-01-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 17h35.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, greffière-trésorière

